

CONDITIONS GENERALES
JEU CONCOURS – VOYAGE HIPCOM2020

MAJ 08/2020

Objet : Ce jeu concours est organisé et géré exclusivement par la Société HIPCOM France, sis 9bis chemin du vieux chêne 38240 Meylan, SIRET 48179705800049 RCS de Grenoble.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels, d'une part, le participant pourra s'inscrire et bénéficier du lot proposé par HIPCOM, d'autre part les modalités et spécificités du jeu.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS :

Pour avoir l'opportunité de participer au tirage au sort du jeu concours, vous devez respecter les critères suivants :

- Être un professionnel (sous toute forme que l'autorise loi française) salarié ou non.
- Habiter en France métropolitaine
- Être majeur (+18 ans)

L'entreprise se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société HIPCOM, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non). Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux. La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la

participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2. DUREE ET DATE DU JEU CONCOURS

Le jeu concours se déroulera du **MARDI 15 SEPTEMBRE 2020** au **MERCREDI 9 DECEMBRE 2020**. Le tirage au sort du gagnant aura lieu le **JEUDI 10 DECEMBRE 2020**

3. LES REGLES ET MODALITES

Pour participer les conditions suivantes sont à respecter :

- Être un participant éligible et respecter l'article 1.
- Aimer la ou les publications relatives au jeu concours, diffusées sur les réseaux sociaux de la société HIPCOMFRANCE
- S'abonner à la page LinkedIn de la société HIPCOMFRANCE
- Remplir le formulaire (unique) diffusé sur les publications relatives au jeu

Lien du formulaire : <https://fr.surveymonkey.com/r/jeuconcourshipcom>

A noter qu'une seule participation par participant sera pris en compte pour le tirage au sort final.

4. LES CADEAUX MIS EN JEU :

La société HIPCOM France a sélectionné deux partenaires professionnels voyagistes (Agence de voyages), et mis en jeu deux cadeaux pour deux typologies de gagnants. Le premier cadeau (voir descriptif ci-dessous) sera offert sous forme de bon d'achat, et par tirage au sort à un client*. Le deuxième cadeau (voir descriptif ci-dessous) sera offert sous forme de bon d'achat et par tirage au sort à un prospect*.

CONDITIONS GENERALES
JEU CONCOURS – VOYAGE HIPCOM2020

MAJ 08/2020

**Client (personne physique ou morale) figurant dans la base de données des clients de la Société HIPCOM France et qui a participé au jeu concours en respectant tous les critères.*

**Prospects (personne physique ou morale) ne figurant pas dans la base de données des clients de la Société HIPCOM France et qui a participé au jeu concours en respectant tous les critères.*

Descriptif cadeau numéro 1 :
Voyage d'une valeur de 500 euros, remis sous format d'un bon d'achat à utiliser dans l'agence de voyage « les voyages selon Alfred » 8 Cours Lafontaine, 38000 Grenoble
Bon cadeau non cessible à utiliser avant le 31 décembre 2021.

Descriptif cadeau numéro 2 :
Voyage d'une valeur de 500 euros, remis sous format d'un bon d'achat à utiliser dans l'agence de voyage « AMA Tourisme Selectour »
AMA Tourisme Grenoble - 2 Square Dr Martin 38000 Grenoble
AMA Tourisme Seyssins - 3 rue Henri Dunant 38180 Seyssins
AMA Tourisme Chatte - Les Gameaux Centre Commercial Leclerc 38160 Chatte
Bon cadeau non cessible à utiliser avant le 31 décembre 2021.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort. Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses noms, prénoms, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute

manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

5. ACHEMINEMENT DES LOTS

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant lorsque les lots doivent être envoyés. La possibilité de retirer le lot à l'adresse de HipcomFrance reste possible sur simple demande.

6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations que vous communiqués sont utilisées et conservés exclusivement par la société HipcomFrance, Ses données sont non cessibles ou communicable à des tiers.

Ces données sont conservées pour une durée maximale de 12 mois à compter de la fin du jeu concours à la date du mercredi 09/12/2020.

En participant à ce jeu concours vous acceptez que les informations données par vos soins soient conservées et utilisées par la société HipcomFrance.

MAJ 08/2020

Toutes informations concernant la « recommandation » comme demandée dans le formulaire, sera utilisée en connaissance de cause.

Le participant dispose d'un délai de 24heures suivant la date effective de son inscription pour retirer sa demande en s'adressant à communication@hipcom.fr

Restitutions ou rectifications des données : vous pouvez exercer à tout moment vos droits en matière de protection des données, en contactant notre chargé de conformité RGPD à l'adresse suivante : dpo@hipcom.fr

Hipcom a mis en place des mesures de protection pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel vous concernant.

7. REGLEMENT DES LITIGES - DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à la société organisatrice.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal de Grenoble compétent.